TOULOUSE transports urbains la cgt Régie Tisséo
www.cgt-tu-toulouse.fr

Le 8 Mars 2025
Travail, Salaire, Retraite : l'égalité n'attend pas.

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

Historique de la Journée de la Femme

La journée internationale des droits de la femme est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations des femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Elle a été officialisée par les Nations Unies le 8 mars 1977, invitant chaque pays à célébrer une journée pour les droits des femmes. C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de revendiquer l'égalité, d'améliorer les conditions des femmes, fêter les victoires et les avancées.

Le 8 mars 1982, le gouvernement socialiste donne un statut officiel à la journée en France.

La lutte pour le droit des femmes est toujours d'actualité tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte.

La CGT mettra tout en œuvre pour l'obtenir. Tout comme, la CGT condamne fermement les violences faites aux femmes dans le milieu du travail mais aussi dans la vie privée ou la sphère publique.

Travailleuses: la triple peine

Malgré des décennies de luttes, l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est encore loin d'être réalité.
Les femmes salariées gagnent toujours en moyenne un quart de moins que les hommes. Si l'on prend en compte les privées d'emploi, cet écart grimpe à 30 %.

Pourquoi ?

Parce que les femmes subissent davantage le temps partiel imposé (8 postes à temps partiel sur 10 sont occupés par des femmes). Elles sont plus nombreuses dans les métiers moins payés et leur déroulement de carrière est souvent bloqué.

En effet, à l'arrivée d'un enfant, ce sont encore les femmes qui mettent le plus souvent leur carrière entre parenthèses : une femme sur deux réduit ou interrompt son activité, contre seulement un homme sur neuf.

Et à la retraite ?
Ces inégalités se payent cash!!!

Les femmes retraitées touchent en moyenne 40 % de moins que les hommes.
Près d'une femme sur deux perçoit une pension inférieure à 1000 euros brut par mois. Les femmes travaillent 8 mois de plus, en moyenne, que les hommes avant de pouvoir partir.

38 % des femmes quittent le travail avec une carrière incomplète et elles subissent la décote.

Conséquences ? Les femmes retraitées sont plus souvent dans la pauvreté, dépendantes financièrement et en difficulté pour accéder aux soins médicaux.

Quitter un conjoint violent devient encore plus compliqué quand on ne peut pas subvenir à ses besoins.

La réforme des retraites de 2023, un coup de massue de plus pour les femmes !

Les femmes sont les premières touchées par l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge de départ et l'aggravation de la décote.

La majoration de durée d'assurance pour enfant (MDAE) ne compense pas la perte des annuités requises, encore moins avec les annuités supplémentaires prévues par la réforme 2023, alors que 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Pourtant, la mobilisation contre cette réforme a été massive et nous continuons à exiger son abrogation !

Le 8 mars, on se lève et on manifeste pour :

- L'égalité salariale et la reconnaissance de nos métiers ;
- L'abrogation de la réforme des retraites de 2023 ;
- La retraite à 60 ans, sans décote, avec un minimum à 2000 euros ;
- La prise en compte des années de maternité et des temps partiels imposés ;
- La ré-indexation des retraites sur les salaires et non sur l'inflation ;
- Le retour à un calcul de la pension sur les 10 meilleures années (et non 25) ;
- La suppression de la décote et la prise en compte des carrières hachées ;
- La revalorisation des pensions des femmes retraitées.



Le 8 Mars 2025 à Tisséo

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle a été à la signature le 25 février 2025 à Tisséo. La CGT ne l'a pas signé pour de multiples raisons comme:

- L'inégalité pour la garde d'enfant malade entre les hommes et les femmes.

De même lors d'une réunion, la CGT a demandé à la direction, 1 jour menstruel par mois pour les femmes souffrant d'endométriose.

Sa réponse fut: « **il n'y aura aucune journée sociale pour les femmes »**. Alors qu'en ce moment un projet de loi visant à "reconnaître la santé menstruelle et gynécologique dans le monde du travail" est en pleine discussion.

En cas de "menstruations incapacitantes", le texte prévoit : Un arrêt de travail de 13 jours par an, posés consécutivement ou séparément, sans limite mensuelle. Cet arrêt de travail est accordé sur présentation d'un certificat médical, renouvelable chaque année. Ces 13 jours sont pris en charge par la sécurité sociale, sans jour de carence ; L'arrêt de travail ne mentionne pas le motif de l'arrêt de travail , le texte prévoit aussi le droit au recours au télétravail.

La CGT réaffirme ses revendications et demande que la Direction en prenne compte :

- L'égalité Hommes/Femmes concernant les droits des congés enfants malades.
- Création d'un mi-temps maternité rémunéré à plein temps, salaire comptant pour l'avancement et la retraite.
- La création d'une structure ,propre à TISSÉO, pour l'accueil des jeunes enfants.
- Obtention d'une sixième semaine de congés posée à la convenance pour toutes et tous.

À Tisséo, La CGT vous rappelle qu'il existe dans l'entreprise une commission harcèlement avec 2 référentes, Madame LABROUE qui représente la Direction et Bernadette AGRAFEIL conductrice ligne 19 sur Atlanta. La CGT vous conseille de vous rapprocher d'une de ces référentes. Si vous avez entendu ou vu des faits, ne laissons pas des femmes seules, aidons les à combattre l'injustice. **Nous savons qu'il y a des cas, parlez, contactez- nous.**

La CGT invite toutes et tous les salarié(e)s victimes de pression ou de « harcèlement » à se rapprocher d'un représentant CGT. Nos représentants sauront vous aider tout en conservant votre anonymat.

De plus, en matière de santé et de pénibilité au travail, il faut aussi accélérer le combat contre la méconnaissance (orchestrée par le patronat) des maladies professionnelles liées aux divers métiers et la non-reconnaissance de certaines formes de pénibilité. (ports de charge lourdes, stress, intensités psychiques et physiques, fatigue, violence, expositions aux intempéries...)

Nul ne doit souffrir au Travail.

MANIFESTATION 08 MARS 2025

TOULOUSE, DÉPART 15H00 MÉTRO CAPITOLE

